

# MARAÎCHAGE BIO, MARAÎCHAGE DEMETER : QUELLES DIFFÉRENCES ?

Pour prétendre à la marque Demeter, une ferme doit obligatoirement être certifiée bio selon le règlement européen en vigueur et respecter les exigences générales pour la certification Demeter. Ce comparatif est un résumé des principales différences entre le maraîchage biologique et Demeter, il ne peut en aucun cas se substituer à la réglementation en agriculture biologique et au cahier des charges Demeter officiel.

### Généralités

		demeter
Conversion du domaine	Mixité bio/non bio autorisée pour 2 variétés différentes dont les récoltes sont distinguables à l'oeil nu.	La totalité du domaine agricole (toutes cultures, élevages) doit être convertie à la biodynamie.
Préparations biodynamiques	Non concerné	Les surfaces productives doivent recevoir au minimum une fois par an les préparations biodynamiques suivantes :  • La bouse de corne (500 ou 500P)  • Les préparations du compost : Compost de Bouse Maria Thun (CBMT) ou 500 Préparée (500P) ou compost préparé.  • La silice de corne (501) doit quant à elle être appliquée une fois par culture.
Biodiversité	Pas de règle	10% de la surface de la ferme doivent être consacrés à la biodiversité (20% pour les fermes avec serres).
Nécessite d'avoir du bétail	Pas de règle	<ul> <li>Ferme &gt;40ha de légumes : nécessité d'avoir ses propres ruminants ou équidés.</li> <li>Ferme &lt;40ha de légumes : pas de nécessité d'avoir ses propres animaux si l'utilisation de fumiers, de compost, d'engrais verts, et l'usage des préparations biodynamiques est particulièrement intensive.</li> </ul>
OGM	×	×

### Semences et plants

		demeter	
Semences	Biologiques. Dérogation possible pour l'achat de semences conventionnelles non traitées, sous conditions.	Demeter si disponible, sinon mêmes règles qu'en bio. Priorité aux semences non hybrides et reproductibles (dites « variétés population »).	
Plants	Biologiques. Dérogation possible pour l'achat de plants conventionnels non traités, sous conditions.	Demeter si disponible, sinon mêmes règles qu'en bio (hors cultures courtes type laitue).	
Semences et plants hybrides à stérilité mâle cytoplasmique (CMS)	~	×	

## Terreaux et mélanges de rempotage





Terreaux et substrats destinés aux semis	Préparations biodynamiques	Non concerné	Le compost préparé doit constituer au moins 25% des terreaux et des mélanges de rempotage.
	Tourbe	✓	<b>✓</b>
	Stérilisation à la vapeur	✓	<b>✓</b>
Techniques de culture hors-sol	Hypodroponie	×	×
	Culture n'utilisant qu'une fine couche de terre, sur substrat inerte (scories) ou en conteneurs	×	×

**Fumure** 

		****	demeter
Quantité maximale de fumu	ure	170kg/ha d'azote organique	170 kg N/ha/an dont 40 kg N/ha/ an et 40 kg P/ha/an d'engrais du commerce
Amendements organiques issus de la ferme	Composts, fumiers, lisiers de la ferme	<b>~</b>	<b>✓</b> (1)
Amendements organiques issus d'une autre ferme	Purins et lisiers d'origine conven- tionnelle (sauf élevages entravés et hors sol)	<b>✓</b> (2)	×
	Fumiers d'origine conventionnelle (sauf élevages entravés et hors sol)	<b>~</b>	<b>~</b>
Engrais du commerce	Sous-produits de la transformation (cornes, poils, plumes, etc.)	<b>~</b>	<b>√</b> (3)
	Guanos d'oiseaux marins	<b>✓</b>	×
	Farine et déchets de poissons	<b>✓</b>	×
	Sang séché	<b>~</b>	<b>✓</b>
	Oligo-éléments	<b>~</b>	<b>✓</b> (4)

# **Protection des plantes**





		# A 5 1	
•	ntribuant à renforcer la résistance de la plante fusions ou décoctions de plantes, propolis, lait)	170kg/ha d'azote organique	170 kg N/ha/an dont 40 kg N/ha/an et 40 kg P/ha/an d'engrais du commerce
Insecticides	Lutte biologique (micro-organismes, insectes mâles stériles, pièges à insectes, phéromones)	<b>~</b>	<b>~</b>
	Savon noir, acides gras	<b>✓</b>	<b>~</b>
	Spinosad d'origine naturelle	<b>~</b>	✓ (5)
	Pyrethrine d'origine naturelle	<b>~</b>	<b>✓</b>
	Orthophosphate de fer	<b>✓</b>	<b>✓</b>
Fongicides	Soufre	<b>✓</b>	<b>✓</b>
	Bicarbonate de potassium	<b>~</b>	✓
	Emulsion d'huiles végétales	<b>~</b>	✓
	Cuivre : 5 kg/ha/an en moyenne sur 7 ans	<b>~</b>	<b>X</b> (6)
	Huile d'arbre à thé (Melaleuca alternifolia)	<b>~</b>	✓
	Microorganismes / préparations à base de bactéries	<b>✓</b>	<b>~</b>

 $<sup>(1) \</sup> Tous \ les \ composts \ et \ lisiers \ doivent \ recevoir \ les \ pr\'eparations \ biodynamiques \ du \ compost \ (502 \ \grave{a} \ 507)$ 

<sup>(2)</sup> À composter si plus de 2 UGB/ha

<sup>(3)</sup> En complément du fumier du domaine et composés avec les préparations biodynamiques

<sup>(4)</sup> Seulement en cas de carence avérée

<sup>(5)</sup> Après accord de Demeter France

<sup>(6)</sup> Dérogation possible pour les pommes de terre

Contrôle des adventices	The state of the s	demeter
Herbicides	×	×
Couverture plastique	<b>✓</b>	<b>√</b> *
Brûlage à la vapeur du sol en plein champ	<b>~</b>	×

Serres et tunnels	Jan Harris	demeter
Chauffage	Le chauffage des serres est possible uniquement dans le respect des cycles naturels. Dans ce cadre la commercialisation au stade de la production avec la qualité biologique pour les légumes : tomates, courgettes, poivrons, aubergines et concombres est interdite entre le 21 décembre et le 30 avril sur le territoire métropolitain.	
Traitement thermique et	<b>✓</b>	<b>X</b> **

Cueillette sauvage	The state of the s	demeter
Réglementation	Les zones ne doivent pas avoir été soumises, pendant une période de trois ans au moins avant la récolte, à des traitements à l'aide de produits non autorisés en bio. La récolte ne doit pas affecter la stabilité de l'habitat naturel ou la préservation des espèces dans la zone de récolte.	
Préparations biodynamiques	Non concerné	Les surfaces de cueillette doivent recevoir l'ensemble des préparations biodynamiques.

<sup>\*</sup> Sous conditions

### Contact

Demeter France 7 Rue Edouard Richard 68000 Colmar contact@demeter.fr





 $<sup>^{\</sup>ast\ast}$  Dérogation possible en cas d'urgence.